

ASSEMBLÉE NATIONALE

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

AMENDEMENT

N ° CE387

présenté par

M. Mbaye, Mme Piron, M. Cédric Roussel, Mme Bureau-Bonnard, M. Marilossian, Mme Rilhac,
Mme Toutut-Picard, M. Kokouendo, M. Damaisin, Mme Rossi, Mme Gomez-Bassac,
M. Rebeyrotte et M. Gouttefarde

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.